

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE FREDERICTON**

LE LUNDI 8 MARS 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Fredericton, tenue le lundi 8 mars 2010 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

PRÉSENCES

Monsieur le maire Brad Woodside, les conseillers Stephen Chase, Steven Hicks, Dan Keenan, David Kelly, Stephen Kelly, Marilyn Kerton, Scott McConaghy, Eric Megarity, Tony Whalen, et Mike O'Brien.

Sont aussi présents :

Melanie D. MacDonald, secrétaire municipale adjointe
Paul Stapleton, administrateur municipal
Barry MacKnight, chef de police
Philip Toole, chef des pompiers
Wayne Tallon, directeur des services communautaires
Frank Flanagan, directeur – Services d'aménagement
Jane Blakely, directrice – Services généraux
Tina Tapley-Jones, gestionnaire – Services financiers et trésorière adjointe
Alex Forbes, directeur adjoint – Services d'aménagement
Michelle Brzak, avocate municipale
Sean Lee, gestionnaire des Services d'ingénierie
Wayne Knorr, gestionnaire, communications générales

Présences

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par la conseillère Marylin Kerton QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 25 janvier 2010 soit approuvé comme présenté. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Approbation du procès-verbal

PRIÈRE

Le révérend Bradley Little dit la prière.

Prière

SEMAINE CERVEAU EN TÊTE

ATTENDU QUE la semaine Cerveau en tête est une campagne mondiale visant à sensibiliser le public aux progrès et aux bienfaits de la recherche sur le cerveau;

Semaine Cerveau en tête

QUE chaque année, au mois de mars, les universités, les hôpitaux, des groupes de patients, des organismes gouvernementaux, des écoles, des organismes de services et des associations professionnelles du monde entier unissent leurs efforts pour réaliser la semaine de célébration du cerveau fondée par Dana Alliance pour Brain Initiatives et European Dana Alliance;

QUE les objectifs de la Semaine Cerveau en tête sont de sensibiliser le monde entier à l'importance et au rôle crucial de la recherche sur le cerveau, qui permettent aux gens de vivre plus en santé et d'être plus productifs, de les armer de connaissances et d'information afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées sur leur santé, et aussi d'assurer l'avenir des découvertes neuroscientifiques en inspirant la prochaine génération de scientifiques.

POUR CES MOTIFS, je, Brad Woodside, maire de Fredericton, proclame par la présente, la période du **15 au 21 mars 2010, Semaine Cerveau en tête.**

En raison de son absence à la séance du 22 février 2010, au moment où les oppositions ont été entendues, le conseiller Stephen Chase s'excuse et quitte la salle du conseil à 19 h 40.

REZONAGE, MODIFICATION DE ZONAGE ET LOTISSEMENT – PROLONGEMENT DE LA PROMENADE GILRIDGE – 419, PROMENADE CLEMENTS ET 281, CHEMIN CLAUDIE (LINCOLN THOMPSON)

Adoption des conditions

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Dan Keenan, QUE conformément à l'article 39 de la Loi sur l'urbanisme, les conditions suivantes soient adoptées relativement à une modification de l'arrêté de zonage n° Z-2 en ce qui a trait au rezonage d'une partie de terrain située en bordure d'un prolongement de la promenade Gilridge de zone de développement future (F.D.) à résidentielle cinq (R-5), comme l'indique le plan II joint au rapport de planification 8/10, à la modification de la zone résidentielle cinq (R-5) de façon à permettre la construction d'habitations unifamiliales de zone résidentielle deux (R-2B), et un lotissement visant à créer trente-cinq (35) parcelles résidentielles constructibles, comme le précise l'arrêté n° Z-2.691 :

- a) Soumettre un plan final de lotissement essentiellement conforme au plan III joint au rapport de planification 8/10, à la satisfaction de l'agent d'aménagement.

Adoption des conditions – Rezonage, modification de zonage et lotissement – prolongement de la promenade Gilridge – 419, promenade Clements et 281, chemin Claudie (Lincoln Thompson)

- b) Assurer l'accès à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- c) Céder le 8 % des terres publiques contre du terrain comme décrit au plan IV joint au rapport d'urbanisme 8/10, le tout à la satisfaction du directeur des Services communautaires et selon son calendrier.
- d) Ne pas prévoir d'appartements au sous-sol – ils ne sont pas permis dans la zone R-2B.
- e) Concevoir le percement définitif des rues à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- f) Concevoir et installer les services d'eau, d'égout sanitaire et d'égout pluvial à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- g) Soumettre des plans détaillés de nivellement du terrain et de gestion d'égout pluvial, le tout à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- h) Assumer, en tant que promoteur, le coût des trottoirs aux endroits à être déterminés par le directeur – Ingénierie et travaux publics.
- i) Assumer, en tant que lotisseur, les coûts de viabilisation.
- j) Accorder gratuitement à la Ville et aux autres services publics toutes les servitudes jugées nécessaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.691

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE l'arrêté n° Z-2.691 visant à modifier l'arrêté n° Z-2 portant sur le zonage de Fredericton, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1(1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Lecture de l'arrêté
n° Z-2.691 par numéro
d'article

L'arrêté n° Z-2.691 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 1**.

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE l'arrêté n° Z-2.691 visant à modifier l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté
n° Z-2.691

Approbation de lotissement

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE le lotissement visant à créer trente-cinq (35) parcelles constructibles, soit approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REZONAGE ET LOTISSEMENT – 1530, CHEMIN LINCOLN (EDOUARD GEBRAEL)**Adoption des conditions**

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'urbanisme*, les conditions suivantes soient adoptées à l'égard d'une modification de l'arrêté de zonage n° Z-2, en vue de rezoner le terrain de zone résidentielle deux (R-2) à résidentielle deux-B (R-2B), et à le lotir en vue de créer 7 parcelles de zone résidentielle deux-B (R-2B) au 1530, chemin Lincoln, comme le stipule le projet d'arrêté n° Z-2.690 :

- a) Soumettre un plan final de lotissement essentiellement conforme au plan III joint au rapport de planification 04/10, à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- b) Fournir l'accès, le nivellement du terrain et la remise en état de la voie à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- c) S'assurer que l'emplacement du mur de soutènement soit à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- d) Assumer, en tant que promoteur, les coûts rattachés aux murs de soutènement.
- e) Accorder gratuitement à la Ville de Fredericton et aux autres services publics toutes les servitudes nécessaires.
- f) Céder le 8 % des terres publiques contre une somme d'argent à la satisfaction du directeur – Services communautaires.
- g) Obtenir un permis pour l'enlèvement ou le déplacement de l'habitation unifamiliale et du garage.

Approbation de lotissement

Adoption des conditions
– Rezonage et lotissement –
1530, chemin Lincoln
(Edouard Gebrael)

- h) Assumer les frais d'infrastructure rattachés au trottoir à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- i) Ne pas prévoir d'appartements au sous-sol, car ils ne sont pas permis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.690

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE l'arrêté n° Z-2.690 visant à modifier l'arrêté n° Z-2 portant sur zonage de Fredericton, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1(1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*.

Motion de lecture de l'arrêté n° Z-2.690 par numéro d'article – *rejetée*

À ce sujet, les conseillers Scott McConaghy, Dan Keenan, Tony Whalen, Marilyn Kerton, Stephen Kelly, Mike O'Brien et Steven Hicks font savoir qu'ils ne voteront pas pour la demande, principalement en raison des problèmes de circulation et de sécurité subséquents.

La motion initiale est mise au vote et est déclarée REJETÉE À L'UNANIMITÉ.

REZONAGE – 526, CHEMIN WOODSTOCK (FREDERICTON)

Adoption de condition – Rezonage – 526, chemin Woodstock (Fredericton)

Adoption de condition

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE, conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'urbanisme*, la condition suivante soit adoptée à l'égard d'une modification de l'arrêté de zonage n° Z-6, arrêté modifiant le zonage du terrain sis aux 526, chemin Woodstock de zone résidentielle six (R-6) à zone d'espaces ouverts (O.S.), comme le stipule le projet d'arrêté n° Z-2.689 :

- a) Rezoner l'endroit de manière essentiellement conforme au plan III joint au rapport d'urbanisme 01/10.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Scott McConaghy est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.689

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE l'arrêté n° Z-2.689, visant à modifier l'arrêté n° Z-2 portant sur le zonage de Fredericton, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11,1 (1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Lecture de l'arrêté n° Z-2.689 par numéro d'article

(Le conseiller Scott McConaghy est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

L'arrêté n° Z-2.689 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 2**.

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE l'arrêté n° Z-2.689, visant à modifier l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.689

(Le conseiller Scott McConaghy est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

(Le conseiller Stephen Chase regagne la salle du conseil à 19 h 50.)

COLLECTE DE DENRÉES D'EXIT REALTY

Réception d'une demande de permission de Sandra Comeau visant la tenue d'une collecte de denrées le jeudi 25 mars 2010.

Collecte de denrées d'Exit Realty

Proposé par le conseiller Stephen Hicks, appuyé par le conseiller David Kelly, IL EST RÉSOLU que soit accordée à EXIT Real Estate la permission de mener une collecte d'aliments pour la Banque alimentaire de Fredericton dans le secteur Nashwaaksis à Fredericton, de 17 h 30 à 20 h 30, le jeudi 25 mars 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Scott McConaghy est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

COURSE « TRANSPLANT TROT »

Réception d'une demande de permission de John Acheson visant la tenue de la course « Transplant Trot », le dimanche 18 avril 2010.

Course « Transplant Trot »

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Tony Whalen IL EST RÉSOLU que soit accordée à The Running

Room Canada, de Kings Place, la permission de tenir la course « Transplant Trot » le dimanche 18 avril 2010, sur le trajet proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Scott McConaghy est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

CANADA – LA HOLLANDE SE SOUVIENT

Réception d'une demande de permission de Gerry Blom qui souhaite tenir diverses activités et des défilés au cours de la semaine du 3 au 8 mai 2010.

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Dan Keenan IL EST RÉSOLU QUE soit accordée au comité Canada – la Hollande se souvient la permission de tenir différentes activités et défilés au cours de la semaine du 3 au 8 mai 2010, afin de souligner le 65^e anniversaire de la Libération des Pays-Bas;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que l'avocat municipal soit autorisé à rédiger un arrêté adéquat pour mettre en vigueur l'interruption de circulation et la fermeture temporaires du boul. Pointe-Sainte-Anne, direction est, de 13 h à 15 h, le samedi 8 mai 2010;

IL EST DE PLUS RÉSOLU que soient respectées les dispositions prescrites au paragraphe 187(6) de la *Loi sur les municipalités* régissant la procédure d'avis public et que le conseil examine les oppositions au projet d'arrêté à sa réunion ordinaire du lundi 22 mars 2010 à 19 h 30, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Scott McConaghy est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

MARATHON DE FREDERICTON

Réception d'une demande de permission de Mike Richard visant la tenue du 32^e marathon annuel de Fredericton le dimanche 9 mai 2010.

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Stephen Chase, IL EST RÉSOLU que soit accordée aux Road Runners de la capitale la permission de tenir, le dimanche 9 mai 2010 de 8 h à 15 h, le 32^e marathon annuel de Fredericton sur le trajet demandé, sous réserve du respect des recommandations du personnel;

Canada – la Hollande se souvient

Marathon de Fredericton

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que l'avocat municipal soit autorisé à rédiger un arrêté adéquat pour mettre en vigueur l'interruption de circulation et la fermeture temporaires de la voie intérieure (nord) de la rue Queen et du boul. Pointe-Sainte-Anne direction est, le dimanche 9 mai 2010 de 7 h 30 à 11 h 30;

IL EST DE PLUS RÉSOLU que soient respectées les dispositions prescrites au paragraphe 187(6) de la *Loi sur les municipalités* régissant la procédure d'avis public et que le conseil examine les oppositions au projet d'arrêté à sa réunion ordinaire du lundi 22 mars 2010 à 19 h 30, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Scott McConaghy est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

MARCHE POUR LA SLA (MALADIE DE LOU GEHRIG)

Réception d'une demande de permission de Carol Cottrill visant la tenue de la Marche pour la SLA le dimanche 6 juin 2010.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton, IL EST RÉSOLU que soit accordée à la Société SLA du Nouveau-Brunswick la permission de tenir la Marche pour la SLA le dimanche 6 juin 2010 sur les sentiers riverains de la ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Scott McConaghy est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

FESTIVAL DE L'EXPRESSION CULTURELLE 2010

Réception d'une demande de permission présentée par Haruka Kudo qui souhaite tenir le Festival de l'expression culturelle du 25 au 27 juin 2010.

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Dan Keenan IL EST RÉSOLU que soit accordée à l'Association multiculturelle de Fredericton inc. la permission de tenir le Festival de l'expression culturelle 2010 à la place des Officiers, du vendredi 25 juin au dimanche 27 juin 2010, sous réserve du respect des recommandations du personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marche pour la SLA
(maladie de Lou Gehrig)

Festival de l'expression
culturelle 2010

FESTIVAL DES BATEAUX-DRAGONS MCINNES COOPER

Réception d'une demande de permission de Jason Dickson visant la tenue du Festival de bateaux-dragons McInnes Cooper 2010, le dimanche 12 septembre 2010.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Mike O'Brien, IL EST RÉSOLU que soit accordée à Sport NB la permission de tenir le Festival de bateaux-dragons McInnes Cooper au Centre aquatique pour petites embarcations, le dimanche 12 septembre 2010, sous réserve du respect des recommandations du personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Festival des bateaux-dragons
McInnes Cooper

RAPPORT DU TRÉSORIER

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Stephen Chase, IL EST RÉSOLU que, conformément à l'arrêté n° A-2, Arrêté concernant l'Administration et le conseil municipal, paragraphe 29.06, les dépenses du mois de février 2010 totalisant sept millions trois cent vingt-trois mille cent vingt-cinq dollars et dix-huit cents (7 323 125,18 \$) soient soumises pour ratification.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rapport du trésorier

APPEL D'OFFRES T10-28, GARAGE DU TRANSPORT EN COMMUN DE FREDERICTON

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Tony Whalen, IL EST RÉSOLU que l'appel d'offres T10-28, Garage du transport en commun de Fredericton, soit adjugé à *Pomerleau inc.*, moins-disant répondant aux spécifications, pour un prix total soumissionné de 5 404 000,00 \$, TVH en sus;

QUE le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Adjudication du contrat
découlant de l'appel d'offres
T10-28 à Pomerleau inc.

APPEL D'OFFRES T10-30, RÉPARATION DU REVÊTEMENT DE LA PASSERELLE DU BOUL. POINTE-SAINTE-ANNE

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Steven Hicks IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-30, Réparation du revêtement de la passerelle de

Adjudication du contrat
découlant de l'appel d'offres
T10-30 à Jamac Painting &
Sandblasting Ltd.

Pointe-Sainte-Anne, à *Jamac Painting & Sandblasting Ltd.*, moins-disant répondant aux spécifications au prix soumissionné de 70 376,40 \$, TVH comprise, et le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE PRIX Q08-10, FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE RÉCUPÉRATION DE CHALEUR À AMMONIAC POUR LA PATINOIRE LADY BEAVERBROOK.

Demande de prix Q08-10
— Contrat adjugé à
Electrical & Refrigeration
Services Ltd.

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Dan Keenan, IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de la demande de prix Q08-10, Fourniture et installation d'un système de récupération de chaleur à ammoniac pour la patinoire Lady Beaverbrook à *Electrical & Refrigeration Services Ltd.*, seul soumissionnaire répondant aux spécifications, au prix proposé de 61 969,00 \$, TVH en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ANNULATION DE NOMINATIONS – SECRÉTAIRES MUNICIPALES ADJOINTES

Annulation de nominations
– secrétaires municipales
adjointes

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Eric Megarity, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton annule les nominations de Donna Lavigne et Joy R. Thomas à titre de secrétaires adjointes, établies conformément au paragraphe 74(3) de la *Loi sur les municipalités*, en vigueur à compter du 8 mars 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° T-1, ARRÊTÉ VISANT À RÉGLEMENTER LA CIRCULATION – RESTRICTION DE STATIONNEMENT RUE ADAMS ET CROISSANT BIRCH

Modification de l'arrêté
n° T-1– Restriction de
stationnement rue Adams et
croissant Birch

Troisième lecture de l'arrêté n° T-1.40

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE l'arrêté n° T-1.40, arrêté modifiant l'arrêté n° T-1, visant à réglementer la circulation, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1 (1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Lecture de l'arrêté n° T-1.40
par numéro d'article

L'Arrêté n° T-1.40 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 3**.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE l'arrêté n° T-1.40, Arrêté modifiant l'arrêté n° T-1, Arrêté visant à réglementer la circulation, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté n° T-1.40

MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° T-7, ARRÊTÉ CONCERNANT LES PARCOMÈTRES, LES ZONES DE STATIONNEMENT ET LES HORODATEURS – MODIFICATION DU TARIF MENSUEL POUR LE PARC-AUTO DE LA MAISON YORK

Modification de l'arrêté T-7 – Modification du tarif mensuel pour le parc-auto de la maison York

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE l'arrêté n° T-7.6 modifiant l'arrêté T-7, Arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11,1 (1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Lecture de l'arrêté n° T-7.6 par numéro d'article

L'Arrêté n° T-7.6 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 4**.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE l'arrêté n° T-7.6, arrêté modifiant l'arrêté n° T-7, Arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs, soit lu par titre en troisième lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté n° T-7.6

En raison de son absence à la séance du 8 février 2010, moment où les oppositions ont été entendues, le conseiller Dan Keenan s'excuse et quitte la salle à 20 h 5.

Le conseiller Keenan quitte la salle

REZONAGE ET LOTISSEMENT – 771, AVENUE MACLAREN ET 811, RUE MCEVOY (FREDERICTON)

Adoption des conditions

Adoption des conditions – Rezonage et lotissement – 771, avenue MacLaren et 811, rue McEvoy (Fredericton)

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE, conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'urbanisme*, les conditions suivantes soient adoptées à l'égard d'une demande de rezonage des terrains sis au 771, avenue MacLaren et au 811, rue McEvoy de zone institutionnelle (I) à zone résidentielle deux-A (R-2A), zone résidentielle deux-B (R-2B) et zone de parc (P), en vue d'un lotissement visant à créer sept (7) parcelles résidentielles constructibles et d'un lotissement visant à

ajouter du terrain au droit de passage public, et en vue de remembrer une partie du terrain avec le parc adjacent, comme le montre le plan III joint au rapport de planification 140/09, et comme le précise l'arrêté n° Z-2.686 :

- a) Présenter un plan final de lotissement essentiellement conforme au plan III joint au rapport de planification 140/09 et à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- b) Fournir l'accès, la viabilisation, la gestion des eaux pluviales, le nivellement du terrain et la remise en état de la voie, à la satisfaction du directeur – Ingénierie et des travaux publics.
- c) Concevoir l'immeuble à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- d) Céder les terres publiques sous forme de terrain.
- e) Assurer une zone tampon d'arbres de 8 m à partir de la limite arrière de terrain des lots donnant rue McEvoy de façon à conserver tous les arbres sains.

À ce sujet, le conseiller Eric Megarity fait savoir qu'il ne votera pas pour la demande, en raison de la perte subséquente d'espace vert.

La motion initiale est mise au vote et est déclarée ADOPTÉE SANS UNANIMITÉ, le conseiller municipal Eric Megarity ayant voté contre.

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.686

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE l'arrêté n° Z-2.686 visant à modifier l'arrêté n° Z-2, arrêté portant sur le zonage de Fredericton, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1(1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. ADOPTÉ SANS UNANIMITÉ; le conseiller Eric Megarity ayant voté contre.

Lecture de l'arrêté n° Z-2.686 par numéro d'article

L'arrêté n° Z-2.686 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 5**.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Tony Whalen, QUE l'arrêté n° Z-2.686, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au le zonage de Fredericton, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ SANS UNANIMITÉ; le conseiller Eric Megarity ayant voté contre.

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.686

Approbation de lotissement

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Mike O'Brien que soient approuvés le lotissement visant à créer sept (7) parcelles résidentielles constructibles, ainsi que le lotissement visant à ajouter du terrain au droit de passage public et à remembrer une partie du terrain avec le parc adjacent, comme le montre le plan III joint au rapport de planification 140/09. **ADOPTÉ SANS UNANIMITÉ**; le conseiller Eric Megarity ayant voté contre.

Approbation de lotissement

REZONAGE – 255, CHEMIN WOODSTOCK (GORMAN HOLDINGS LIMITED)**Adoption des conditions**

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE, conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'urbanisme*, les conditions suivantes soient adoptées à l'égard d'une modification de l'arrêté de zonage n° Z-2 concernant le rezonage de deux terrains situés au 255, chemin Woodstock, de façon à faire passer la classification de zone d'espaces ouverts (O.S.) à zone résidentielle 2 (R-2), comme le stipule le projet d'arrêté n° Z-2.688 :

Adoption des conditions
– Rezonage – 255, chemin Woodstock (Gorman Holdings Limited)

En cas de **remembrement** des NID 01437953 et 75288365 :

- a) Assurer l'accès, la viabilisation et le nivellement du terrain à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics;
- b) Céder gratuitement les servitudes nécessaires (services, droit d'accès en surface et services publics)
 - par le NID 01437961 pour le lot formé par le remembrement des NID 01437953 et 75288365,
 - par une servitude recommandée par le fournisseur de services dans le cas de services publics;
- c) Enregistrer les servitudes en bonne et due forme avant la délivrance du permis de construire sur le lot remembré;
- d) Régulariser le statut du garage par l'obtention d'une attestation assermentée que la structure a été construite avant l'entrée en vigueur en novembre 1979 de l'arrêté de zonage 450 qui le rendait non conforme;
- e) En cas de changements apportés maintenant ou plus tard, faire correspondre la nouvelle limite de zonage des lots sis entre les

zones d'espace ouvert et résidentielle avec les limites d'inondation déterminées par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

En cas de non-remembrement des NID 01437953 et 75288365

- a) Assurer l'accès, la viabilisation et le nivellement du terrain à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics;
- b) Avant la délivrance de tout permis de construire sur ces lots, enlever, moderniser et dimensionner les conduites de branchement actuelles et les concevoir de façon à offrir les services aux deux lots séparément, le tout à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics;
- c) Accorder gratuitement les servitudes de services, d'accès de surface (droit de passage) et autres services publics
 - par le NID 01437961 pour les NID 01437953 et 75288365,
 - par le NID 01437953 pour le NID 75288365,
 - par une servitude recommandée par le fournisseur de services dans le cas de services publics;
- d) Enregistrer les servitudes en bonne et due forme avant la délivrance de tout permis de construire sur les lots et les concevoir à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics;
- e) Déménager le garage sur un des deux lots, ou l'enlever complètement, et veiller à ce qu'il y ait un bâtiment principal sur chaque lot, le tout à la satisfaction de l'agent d'aménagement;
- f) En cas de changements apportés maintenant ou plus tard, faire correspondre la nouvelle limite de zonage des lots sis entre les zones d'espace ouvert et résidentielle avec les limites d'inondation déterminées par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.688

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Stephen Kelly, QUE l'arrêté n° Z-2.688, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 portant sur le zonage Fredericton, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11,1 (1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Lecture de l'arrêté n° Z-2.688 par numéro d'article

L'arrêté n° Z-2.688 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 6**.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Stephen Kelly, QUE l'arrêté n° Z-2.688, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.688

ABSENCE DE CONSEILLERS

Absence de conseillers

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le maire adjoint Bruce Grandy et le conseiller Jordan Graham soient excusés et exemptés de la pénalité prévue au règlement. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller David Kelly, QUE la séance soit levée. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h 10.

Soumis à l'approbation du conseil municipal par

(Sgd.) Sophia Sheridan

Sophia Sheridan
Secrétaire de séance